
Procès-verbal de la réunion
tenue le 5 octobre 2021, à compter de 18 h
en visioconférence

Présences : 154
(Découvreurs : 69)
(Navigateurs : 85)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 30 août 2021
5. Bilan des réalisations 2020-2021 de la FSE
6. Dossiers de la présidence
7. Vie pédagogique et professionnelle
8. Éducation des adultes et formation professionnelle
9. Information
10. Autres sujets
11. Parole aux vice-présidences

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Il explique les raisons qui ont porté le choix de modifier le lieu de cette rencontre.

Un Conseil général des négociations aura lieu le 12 octobre. Les résultats de l'entente sur les matières intersectorielles seront entérinés. Quant à la rédaction des textes, certains éléments achoppent surtout en ce qui a trait à l'horaire. La signature des conventions collectives devrait se matérialiser dès la finalisation de l'écriture des textes.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Marie-Claude Choquette, assistée de Manon Castonguay, agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse: Élise Fontaine

-Adoptée à l'unanimité-

3. Adoption de l'ordre du jour

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé y incluant l'ajout suivant :

10. Autres sujets

a) Ajustements de salaires et forfaitaires. »

Proposeur : Serge Bilodeau

Appuyeur : Yvan Girouard

-Adoptée à l'unanimité-

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 30 août 2021

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 30 août 2021 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Annie Lambert

Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

5. Bilan des réalisations 2020-2021 de la FSE

Depuis trois ans, la FSE a pris la décision de produire une vidéo en guise de bilan plutôt que le dépôt d'un document volumineux comme antérieurement, vidéo qui est visionnée ce soir.

6. Dossiers de la présidence

a) **Retour CF des 22 et 23 septembre 2021**

Martin Hogue nous relate les discussions qui ont eu lieu lors de ce Conseil fédéral.

- Dans son mot d'ouverture, la présidente de la FSE cite qu'une lutte de pouvoir se dessine dans certains CSS, entre autres, celui des Découvreurs; l'autre, des Navigateurs.
- Plusieurs chapitres sont paraphés dans la nouvelle convention nationale.
- Martin Hogue attire notre attention sur la campagne *Prof, ma fierté!* pour mettre en valeur la profession enseignante. Malgré le fait que Pierre Hébert a un agenda très chargé, il accepte de renouveler son association avec la FSE. Il y aura un concours avec TVA en axant sur la lourdeur de la tâche tout en y apportant une touche humoristique, mais positive.
- Chaque année, il y a une mise à jour du plan d'action qui découle du mandat triennal de la Fédération.
- Au niveau du maintien de l'équité salariale, la FSE est en attente des plaintes de 2010-2015 et devrait bientôt s'attaquer à 2020.
- Il y a des modifications dans les autorisations légales d'enseigner.
- Plus de cartes électroniques de membres devront être signées.
- Il a également été question de l'enseignement en milieu autochtone.
- Nous en sommes à la 5^e année de la valorisation de la FGA. Pour la FP, un plan se dessine.

- Au niveau des changements législatifs, les centres de services scolaires continuent d'assigner des enseignants à des formations lors des journées pédagogiques. Selon la FSE, cela ne reflète pas le sens des échanges convenus lors de l'entente de principe. Le déploiement de l'Appli-prof permet de consigner les formations. Bientôt, les membres recevront un fond d'écran pour les formations qui sont non désirées. Les centres de services scolaires seront avisés et par la suite les fonds d'écran seront envoyés aux délégués pour diffusion aux membres.
- La partie syndicale avait comme souhait d'augmenter le nombre d'arbitres. Or, il y a plus de départs que d'arrivées.
- La FSE réclame le retour des licences en lien avec les autorisations légales d'enseigner.
- Au niveau de la vaccination, les enseignantes et enseignants risquent d'être interpellés par leurs directions afin de faire passer les tests rapides aux élèves. Ce sera sur une base volontaire et il appert que c'est complexe et long comme procédure pour un enseignant.
- Marie-France Boulay, doctorante à l'université Laval, nous présente les résultats de son *Enquête sur le développement professionnel des enseignants des écoles primaires au Québec*. C'est la première fois qu'une recherche a été développée en lien avec la formation des enseignants. Les conclusions de la chercheuse sont en lien direct avec l'autonomie des enseignants quant aux choix de leurs formations. (Annexe I)

b) **Retour réseau des RAM de septembre 2021**

Les membres du comité exécutif et les RAM étaient présents à ce premier réseau RAM de la FSE le 21 septembre. Deux groupes se sont réunis en mode virtuel à des dates distinctes. Il est important de faire un bilan de cette négo au niveau local également afin de pouvoir mettre les bases de la prochaine négociation. Il en ressort que les actions ciblées qui visent les directions ne soient plus retenues. Les campagnes publicitaires ont été un vif succès. Il sera important de rappeler aux collègues que plusieurs moyens de pression du passé ont été contestés par la partie patronale et nous avons malheureusement perdu. Il reste donc peu d'espace entre le port du t-shirt et l'exercice du droit de grève. La grève innovante a également été un vif succès. (Annexe II)

c) **Concours MPBH**

Chaque année, la FSE organise le concours d'écriture *Ma plus belle histoire* s'adressant aux adultes en formation. Les participants ont jusqu'au 3 décembre pour acheminer leur texte ainsi que le formulaire d'inscription. Toutes les informations se retrouvent dans la documentation acheminée par courrier interne et déposée dans l'Extranet. Il est toujours important de valoriser le travail qui se fait à l'ÉDA. Le parrain de l'événement de cette année est Manu Militari et de nombreux prix seront décernés pour ce concours d'écriture. (Annexes III, IV, V et VI)

d) **Formation des nouvelles et nouveaux délégués**

La formation pour les nouveaux délégués aura lieu le 18 octobre toute la journée au Travelodge. Il est demandé aux membres de s'inscrire rapidement d'ici vendredi, 12 h. Cette rencontre est importante pour tous les délégués nouvellement élus. (Annexe VII)

e) **Consultation sur la modalité de compensation liée à la présence aux réunions du conseil des déléguées et délégués**

Martin Hogue nous relate la chronologie des allocations pour compensation aux réunions du conseil des déléguées et délégués. Le SEDR-CSQ accordait une demi-journée de compensation pour quatre rencontres; puis, au fil du temps, ce fut trois et depuis quelques années, deux présences aux rencontres pour une demi-journée de libération. L'an passé, certains délégués ont interpellé la présidence mentionnant qu'avec la pénurie de personnel, ceux-ci avaient un malaise à prendre des compensations syndicales en sachant que le système de dépannage serait utilisé et que leurs collègues devraient les remplacer. En procédant par ces compensations, cette méthode va à l'encontre de l'interprétation du texte de la convention qui stipule qu'un enseignant doit être libéré lors d'une activité. Normalement, ce procédé ne devrait pas être utilisé. L'employeur reconnaît et accepte cette pratique en y ajoutant des balises. C'est la raison pour laquelle il est important de connaître l'opinion des déléguées et délégués sur les modalités de compensation en leur demandant de répondre à la consultation où trois scénarios leur sont présentés. Ceux-ci se résument ainsi : le maintien du statu quo, l'introduction d'une formule hybride où le solde créditeur est monnayable en juin et la compensation financière seulement. Il est important de se rappeler que ce sont des revenus imposables et que des T-4 et Relevés 1 seront produits. Il est demandé aux délégués de répondre au sondage d'ici la fin de la semaine. L'option B (mode hybride) permettrait que les dépenses apparaissent dans l'année financière en cours. (Annexe VIII)

f) **Élections aux différents comités 2021-2022 (statutaires et du plan d'action)**

« QUE le conseil des déléguées et délégués nomme les membres suivants siégeant aux comités statutaires et du plan d'action pour l'année 2021-2022 et que mandat soit donné au conseil d'administration afin de combler les postes vacants (Annexe IX) :

COMITÉS STATUTAIRES	
<i>FINANCES : (2 postes)</i> Martin Hogue, responsable Sylvie Perreault, personne-ressource - Nadine Desbiens - Jean-Pierre Marcoux	<i>ÉLECTION : (5 postes)</i> Michaël Badeau, responsable - Sandra Vachon Roseberry - Alexandra Fortin - Nancy Nadeau - Émilie Sirois-Bruneau - Caroline Laflamme
<i>STATUTS ET RÉGLEMENTS : (3 postes)</i> Martin Hogue, responsable Manon Castonguay, membre du CA - Myriam Breton - Jean Drouin - Sébastien Gauthier	<i>FONDS DE RÉSISTANCE SYNDICALE : (3 postes)</i> Sylvie Perreault, responsable France Olivier, membre du CA - Colette Bond - Serge Bilodeau - Guy Langlois

COMITÉ DU PLAN D'ACTION ET DOSSIERS

JEUNES : (5 postes)

Sylvie Perreault, responsable
Sébastien Bourgault, responsable CA

- Valérie Martel
- Laura-Ève Gagnon
- Élise Grou
-
-

COMITÉ ACTES / SOCIOPOLITIQUE : (5 postes)

Martin Hogue, responsable
Pierre-Yves Grenier, responsable CA
(ACTES)
Julie Cantin, responsable CA (Sociopolitique)

- François Caron
- Annie Lambert
- Éric Durocher
-
-

DOSSIER DIVERSITÉ HUMAINE

Sylvie Perreault, responsable
Édith Gravel, responsable CA

Proposeur : Mario Lamontagne
Appuyeur : Patrie Bélanger

-Adoptée à l'unanimité-

g) **Recherche de l'INRS au sujet des répercussions de la pandémie sur l'enseignement**

Martin Hogue précise que cette invitation accompagnait le courriel acheminé pour la rencontre d'aujourd'hui. Cette recherche vise à comprendre les répercussions de la pandémie sur l'enseignement et il est important de faire valoir notre point de vue en répondant à cette recherche. (Annexe X)

h) **Questionnaire TÉLUQ sur les conditions de travail et le bien-être chez les enseignants du réseau scolaire du Québec**

Martin Hogue présente cette deuxième invitation à répondre au questionnaire sur les conditions de travail et le bien-être chez les enseignants. Cet élément est très important particulièrement ces temps-ci. Cette recherche est menée par deux professeurs de TÉLUQ. (Annexe XI)

7. **Vie pédagogique et professionnelle**

Aucun point n'est apporté.

8. Éducation des adultes et formation professionnelle

a) **FGA : services et programmes d'études et FGA : lignes directrices**

Sylvie Perreault présente les modifications pour 2021-2022 qui se retrouvent dans le document *Services et programmes d'études* surlignées en jaune. (Annexes XII et XIII)

9. Information

a) **Des acronymes et des sigles**

Au bénéfice des déléguées et délégués, ce document est déposé. (Annexe XIV)

b) **Qui contacter?**

À la suite d'une demande formulée par un membre du conseil d'administration, Sylvie Perreault dépose un document dans lequel se retrouvent les informations pertinentes pour rejoindre les personnes travaillant au SEDR-CSQ. (Annexe XV)

c) **Journée mondiale des enseignants**

Cette journée est célébrée partout autour du globe. Un communiqué a été envoyé par courriel et sur les réseaux sociaux afin de souligner à la population générale l'importance du travail que font les enseignants. (Annexe XVI)

10. Autre sujet

a) **Ajustements de salaires et forfaitaires**

À une demande formulée par un délégué concernant le sujet en titre, Martin Hogue nous informe qu'aucun versement salarial ne sera effectué avant la signature formelle de la convention nationale. De plus, il faudra attendre la rédaction des textes et vérifier la conformité des écritures des matières négociées. Présentement, il est difficile de connaître le temps requis pour régler le tout. Il appert que la FAE a signé son entente nationale. Dans les 30 jours suivant la signature, les montants forfaitaires pourront être versés. La rétroactivité des ajustements salariaux peut être versée dans les 60 jours. La majoration de 5 % ne touche que les enseignants à l'échelon 17 et ceux qu'ils l'ont atteint durant la période visée par la négociation. Il n'y a pas de modification sur la méthodologie concernant la coupure de traitement.

11. Parole aux vice-présidences

Secteur des Découvreurs

Frédéric Renaud s'adresse aux délégués des deux secteurs pour qu'ils soient à l'affût d'une situation qui survient lorsqu'il y a plusieurs élèves absents dans un même groupe. Il porte à

notre attention des éléments surlignés dans la page 56 du document intitulé *Consignes applicables*. Il est indiqué que l'équipe-école doit établir un contact avec l'élève. C'est à l'équipe-école de définir la forme que prendra ce contact et non à la direction seule. Il est suggéré de ne pas se donner un modèle unique et contraignant. Dans ce document, on y retrouve également diverses options pour offrir le service, mais aucune obligation quant au modèle choisi. Ces tâches peuvent être confiées à du personnel supplémentaire. (Annexe XVII)

Secteur des Navigateurs

Une déléguée souligne le fait qu'il y a une demande à l'effet de laisser le choix aux parents de décider s'ils veulent faire les rencontres de suivi en présentiel ou en visioconférence. Eric Couture avise les déléguées et délégués de ne pas se précipiter à prendre une décision. Ce sujet sera porté à la connaissance des collègues et des Ressources humaines. De plus amples informations seront transmises le plus rapidement possible.

Martin Hogue remercie les déléguées et délégués pour leur présence en espérant que les informations véhiculées au cours de la rencontre leur seront utiles dans leur milieu.

Levée de l'assemblée à 19 h 55.

MARTIN HOGUE,
Président

SYLVIE PERREAULT,
Secrétaire-trésorière